

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 18 JUILLET 2022

Le conseil municipal de la commune de TREVOL s'est déroulé le lundi 18 juillet 2022 à la salle socio-culturelle sous la présidence de Madame JACQUARD Marie -Thérèse, Maire, suite à une convocation en date du 13 juillet 2022.

Etaient présents :

Mmes et MM. ANGLARES Annick, BERTHOMIER Laurence, CHERASSE Alain, DARBELET Pierre, DOMAS Julien, GUERRIER Laure, JACQUARD Marie-Thérèse, Mme Catherine JOLY, JOUBERT Jean-Paul, MARCADIER Isabelle, MARTEL Didier, M. PUZENAT Julien, Mme RAY-PEROT Agnès, SORUS Monique, TAUBAN Borine, TRION Serge.

Secrétaire de séance : Monsieur Serge TRION.

La séance du conseil municipal débute à 19h30.

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2022 a été adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour rajouter à l'ordre du jour le sujet d'achat de jeux pour l'Ecole.

1- DECISION MODIFICATIVE : REALISATION DE PLACARDS A L'ECOLE.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il s'agit d'un nouveau programme d'investissement à inscrire au budget 2022. L'objet est la réalisation de placards sur mesure dans la classe de Madame Terrenoire (Ecole primaire), qui devraient être mis en place pour la rentrée 2022. Le devis EC2F s'élève à 3 766,34 euros TTC.

Il convient de financer cette opération avec la ligne des dépenses imprévues d'investissement par décision modificative.

Une délibération est prise en ce sens à l'unanimité des membres présents.

2- DELIBERATION : REMBOURSEMENT D'UN PRESENT.

Madame le maire expose qu'il a été offert une faïence de Moulins à la ville d'OSJAKOW, lors du voyage en Pologne, début juillet. Ce cadeau a été financé par les deniers personnel de Madame Jacquard pour un montant s'élevant à 395 euros. Une délibération est prise à l'unanimité pour effectuer ce remboursement.

3- CESSION PAR L'ETAT DE TERRAIN.

Madame le Maire informe que l'Etat envisage de céder plusieurs parcelles situées lieu-dit « la Petite Perche », cadastrées BC247 et BC313. En application du code de l'urbanisme, un droit de priorité est accordé à la commune pour la cession de ces deux parcelles représentant une superficie de 40 411 m².

Après ces explications, l'ensemble du conseil municipal décide de répondre défavorablement à cette proposition.

4- ACHAT DE JEUX POUR L'ECOLE.

Monsieur Didier Martel explique qu'après concertation avec les enseignantes, il est décidé d'acquérir des draziennes pour les petits et des tricycles pour les plus grands. Il est prévu, également d'acheter des seaux et pelles, des brouettes. Des demandes de devis sont en cours. Le conseil municipal est d'accord sur le choix des achats et demande que ces dépenses ne dépassent pas la ligne budgétaire initialement prévue lors du vote du budget.

5- RECONQUETE CENTRE BOURG.

Il est fait un point sur les divers éléments vus lors de la réunion en visioconférence avec le bureau d'étude. Le programme de revitalisation sur le périmètre de centre bourg est présentés dans la version optimisée, par thèmes : cadre de vie, vitalité, habitat.

Madame le Maire annonce que tous ces éléments seront envoyés à Madame Valentin de la Trésorerie, pour une étude sur la faisabilité financière des projets énoncés.

Monsieur Joubert annonce les prochaines réunions :

- Mercredi 20 juillet 2022 à 19h00 : réunion des membres du conseil municipal avec le bureau d'études
- Lundi 5 septembre 2022 : COPIL (avec les partenaires) à 15h00 et la réunion publique à 19h00.

6- DOSSIER BAR RESTAURANT : APPEL A CANDIDATURE.

Madame le maire expose que des réunions avaient été organisées avec la C.C.I. et le Conseil Départemental de l'Allier afin de d'établir un appel à candidature.

L'architecte choisi, Monsieur Chalmin, devrait fournir rapidement des esquisses du futur bar restaurant, intégrées par la suite dans l'offre. Le patrimoine, la valorisation du territoire (la Ronde des Châteaux...) seront mis en avant également.

La réception des candidatures aura lieu en septembre. Un premier tri sera réalisé par la CCI. Des dégustations de plats auront également lieu.

Madame le Maire informera le conseil municipal de l'évolution de ce dossier.

7- QUESTIONS DIVERSES

- Augmentation de la masse salariale de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022. Madame le Maire indique que cela représente pour la commune de TREVOL une dépense supplémentaire d'environ 1 964 euros par mois.
- Festival et Après : ce dernier doit se tenir les 23 et 24 juillet au Château d'Avrilly. A ce jour, nous n'avons pas de nouvelles de l'équipe organisatrice.
- CCAS (Annick Anglars) : chaque membre du CCAS a appelé les personnes de plus de 80 ans, vulnérable en cette période de canicule. Les séniors sont en général touchés par cette bienveillance.

- Commission Associative (Agnès Ray) : une réunion a eu lieu le 1^{er} juillet 2022 avec les présidents d'associations pour l'établissement du calendrier des manifestations 2023 ainsi que les plannings d'occupation des salles. Une prochaine réunion se tiendra également avec les présidents d'associations en septembre, lors de laquelle un intervenant professionnel extérieur expliquera ou réexpliquera le fonctionnement légal d'une association. Une convocation sera envoyée par mail.
- Aménagement de la salle du Four à Chaux : Monique Sorus annonce que le recensement des tables et chaises est réalisé.
- Madame Agnès Ray, expose que le président du club de football a sollicité la mairie de TREVOL pour l'achat de deux buts repliables avec ses accessoires. Des devis ont été demandés. Le montant s'élève à 2 681,00 euros TTC. Madame le maire annonce qu'un appel aux autres communes va être réalisé via l'association des maires pour un éventuel achat d'occasion.
- Point sur les travaux (Jean-Paul Joubert) : le point à temps est terminé, bon avancement de la tranche 3 dans la ZAC.
- Information SDE03 : Monsieur Joubert indique que le prix de l'éclairage restera inchangé jusqu'en décembre 2023. Cependant, le tarif de l'électricité pour les bâtiments risque d'évoluer défavorablement. Des appels d'offres dans le cadre de groupement d'achats sont en cours.

Plus de question. La séance est levée à 21h10.